



Paris, le 21 avril 2009

ASSEMBLEE GENERALE DE CNP ASSURANCES DU 21 AVRIL 2009

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CNP Assurances qui s'est réunie le 21 avril 2009 à Paris, sous la présidence de Monsieur Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes sociaux et consolidés de CNP Assurances, clos au 31 décembre 2008.

Lors de cette assemblée, le président du conseil d'administration a présenté le contexte économique et financier de l'année écoulée. Il a rappelé, à ce titre, l'impact limité de la crise sur les comptes 2008 de CNP Assurances.

Monsieur Gilles Benoist, directeur général, a par la suite présenté les faits importants pour le groupe en 2008 ainsi que les résultats de l'entreprise sur cette période. Enfin, Monsieur Benoist a mis en avant les différentes perspectives de CNP Assurances pour 2009.

L'assemblée générale a voté toutes les résolutions proposées, et notamment le dividende de 2,85 euros par action (stable par rapport à l'année dernière), qui sera mis en paiement le 29 avril 2009.

Contact Investisseurs et Analystes :

Jim Root
Tél : 01 42 18 75 89
Jean-Yves Icole
Tél : 01 42 18 94 93
E-mail : info@cnp.fr

Contact Presse :

Sophie Messenger
Tél : 01 42 18 86 51
Alexis Nugues
Tél : 01 42 18 83 29
E-mail : servicepresse@cnp.fr

Ce communiqué, sur l'activité du groupe est disponible en français et en anglais sur le site Internet de CNP Assurances www.cnp.fr.

Avertissement :

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.